



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU 14 MARS 2013
DE LA COMMISSION « **GESTION QUANTITATIVE** »

REUNION N°7 POUR LA FINALISATION
DU PROTOCOLE DE GESTION VOLUMÉTRIQUE

Ordre du jour de la réunion

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation :
 - État de la ressource en eau ;
 - Bilan de la campagne 2012 ;
 - Finalisation du protocole, campagne 2013 :
 - examen en CLE le 28/03
- Présentation expérimentation menée par la CA18
- Questions diverses.

Étaient présents :

BAILLY Alain (ARECABE), BARACHET Gérard (Vice-président FDAAPPMA 18), BARRE André (Président de l'ARECABE), BEILLERT Thomas (Conseiller CA18), BOUGRAT Patrick (Mairie de Brécy), CHERON Yves (Président Nature 18), CHOLLET Jacques (Marie d'Allogny), DENNETIERE Jean René (ONEMA – SD18), ESBELIN Jean Paul (Nature 18), FLEURY David (Représentant du SIAB3A), GOUDY Pascal (Vice-président SMICB), JOFFROY Jean-Paul (Maire de Saint-Just), LE CLOITRE Emmanuel (Bureau GRE/SFEE/DDT18), LEPRIOL Valérie (Agent de développement, SMICB), LOUCHARD Benoit (conseiller environnement, CA18), MELLIN Pierre (Epis-Centre), NARBOUX Roland (Président du SIAAVY), PARE Michel (Association des maraîchers de Bourges), SAILLARD Vincent (Président d'AREA Berry, UDSIGE, FDSEA, CA 18), SEYTEL Michel (Président du syndicat des irrigants Yèvre Auron).

Mme Villemin informe les membres de la commission qu'elle assurera avec l'aide de Mme Lesprit l'animation du SAGE Yèvre-Auron, suite au départ de M. Cadoret début 2013, et ce jusqu'à l'approbation du SAGE.

1. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

1.1. Etat de la ressource en eau

M. Le Cloître présente l'état des ressources en eau. Les données piézométriques au 10 mars, montrent qu'il y a eu une forte pluviométrie hivernale, qui a permis de recharger les aquifères (côtes piézométriques maximales observées sauf sur les piézomètres de Savigny en Septaine et de Villequiers qui présentent des temps de réponse plus courts).

La situation 2013 est plus favorable de l'année précédente, les pluies ont comblé le déficit chronique, cependant, sur le bassin versant de l'Yèvre amont en l'absence de pluie d'ici au 1^{er} avril, le franchissement du seuil piézométrique ne peut être exclu.

Sur le piézomètre de Rians, la courbe présentée n'est pas continue car des travaux ont eu lieu sur le site d'implantation du piézomètre.

Sur le piézomètre de Plaimpied la courbe se situe au niveau du maximum connu, mais la vidange commence progressivement.

1.2. Bilan de la campagne 2012

La campagne 2012 a fait l'objet de restrictions anticipées sur tous les bassins versants sauf Yèvre aval, Moulon et Barangeon. L'étiage a été prononcé mais tardif.

Le bilan de la campagne d'irrigation est basé sur les relevés transmis et les vérifications lors des contrôles terrain.

En 2012 les contrôles effectués ont permis de vérifier des relevés de compteur :

- 11 contrôles sur le BV Colin Ouatier Langis
- 6 sur le BV Auron Airain Rampenne
- 5 sur le BV Yèvre amont et 5 sur Yèvre aval

M. Le Cloître souligne les difficultés persistantes de transmission des relevés de compteur pour certains exploitants et le temps nécessaire à consacrer aux nombreuses relances.

En comparaison aux autres années, les dépassements ont été plus nombreux.

Sur le BV Yèvre aval, Barangeon, Moulon, il reste de nouveaux irrigants qui ne se sont pas manifestés. Une fois AREA Berry en fonction, cela risque de poser des problèmes. En 2012, le gel qui a eu lieu en avril sur l'arboriculture, a limité le besoin en irrigation, engendrant un indice de consommation faible, surtout sur le bassin du Moulon.

Sur Yèvre amont, un irrigant a utilisé un volume de 14 129 m³ en période d'interdiction malgré un refus de dérogation. Toutefois, à la date du prélèvement (17/10/2012 - date connue suite au contrôle du registre), les débits de l'Yèvre étaient nettement supérieurs au seuil d'alerte. Un courrier de rappel à la réglementation lui sera adressé.

M. Le Cloître précise qu'une vigilance accrue de la DDT, pour la levée des seuils en fin de saison, si les conditions climatiques le permettent, sera mise en place.

M. Le Cloître précise également qu'un nouvel irrigant est à intégrer au protocole sur un volume hiver, car il n'y a plus de volume été disponible. Cet irrigant dispose d'un plan d'eau alimenté par drainage et forages, car la présence de fuites dans la digue nécessite une alimentation estivale par pompage. Un courrier sera envoyé à l'exploitant pour l'intégrer à la gestion volumétrique dans le volume hiver, charge à lui de réparer la digue et de ne pas utiliser ses forages pour alimenter sa retenue après le 1^{er} avril.

Sur le bassin versant de l'Airain, il y a toujours le même problème avec un irrigant (qui consomme un faible volume) et qui ne transmet pas ses relevés. Un rappel lui a déjà été fait en 2011. Cette année, il est proposé, après avoir effectué un contrôle sur place de prendre une sanction administrative (diminution de 20%).

Les membres de la commission se pose la question de l'efficacité de la sanction administrative sur un faible volume.

Sur ce même bassin versant, le problème se pose sur un irrigant qui multiplie les contrats de semences, et donc a dépassé d'environ 2500 m³ son volume. Il est proposé une sanction administrative (diminution de 2X le volume dépassé).

La question de la mutualisation des volumes entre irrigants est posée. Elle se réalise déjà sur le BV des Rampennes mais le faible nombre d'irrigants le permet.

Sur le bassin versant de l'Auron, deux dépassements mineurs et trois dépassements significatifs ont été recensés.

Les sanctions administratives proposées sont de diminuer le volume attribué de deux fois le volume surconsommé. Les modalités de sanction se font en fonction des constats

d'anomalie. Elles peuvent être cumulées à des procédures pénales (contraventions de 5^{ème} classe)

M. Dennetière rappelle qu'en matière contraventionnelle, le PV est réalisé à la discrétion du contrôleur et ne nécessite pas d'en informer le procureur, à contrario d'un délit.

Sur le bassin versant des Rampennes, la gestion est optimisée car il y a une mutualisation des volumes en amont. L'indice de consommation est de 96%.

Sur Colin, Ouatier, Langis, un dépassement significatif a été recensé, qui fera l'objet d'un contradictoire puis sanctions administratives (*2) et/ou pénales.

Une synthèse pluriannuelle des volumes est présentée, cependant comme chaque année climatique est différente, il est difficile d'en tirer des conclusions.

1.3. Campagne 2013

Concernant la situation actuelle, un point sera fait en CLE le 28/03, afin d'envisager la prise de restrictions anticipées au 1^{er} avril notamment sur le BV Yèvre amont, et d'éviter la réunion d'une nouvelle commission début avril.

Il est rappelé également que la restitution des 20% peut avoir lieu s'il y a une recharge exceptionnelle avant le 31 mai.

2. Expérimentation menée par la Chambre d'agriculture du Cher

M. Beillert présente l'expérimentation qui est menée depuis plusieurs années par la Chambre d'agriculture du Cher (diaporama annexé au compte rendu).

Cette expérimentation vise à améliorer la détermination de la recharge utile. Pour cela des mesures sont effectuées sur une parcelle non irriguée, une parcelle à irrigation précoce et une parcelle à irrigation tardive.

Pour l'année 2013, une expérimentation de ferti-irrigation sera menée sur de l'orge et une expérimentation sera menée sur du maïs en culture sèche.

3. Questions diverses

La prochaine Commission gestion volumétrique se tiendra le 11 juin 2013 à la Chambre d'Agriculture du Cher. L'ordre du jour prévisionnel de cette réunion est le suivant :

- présentation par le BRGM de l'entretien des piézomètres
- présentation des résultats des traçages réalisés en 2012 sur l'Auron et l'Airain.